



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 11 février 2026
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Monique Ouellet, greffière
Karine McCulloch, Adjointe greffière

ABSENT: Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Stephane Fournier, conseiller quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mario Zanth ouvre la réunion à 18h45.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le maire Mario Zanth fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2026-10

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout de l'item 10.3 a): Politique de reconnaissance des citoyens.

ADOPTÉE, telle que modifiée

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

6. Réunion à huis clos

Les membres du Conseil se rendent dans la salle de conférence adjacente à la salle du Conseil à 18h50 et reviennent dans la salle du Conseil à 19h36.

RÉSOLUTION 2026-11

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion à huis clos du 21 janvier 2026

6.2 Dossier de ressources humaines - Entente des directeurs

ADOPTÉE

7. Résolution pour retourner en réunion ouverte

RÉSOLUTION 2026-12

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

8. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Mario Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

9. Annonces / Présentations spéciales

Conseiller Lalonde rappelle le Carnaval de Clarence Creek qui débute ce vendredi.

Le maire Mario Zanth parle des deux tragédies qui sont survenu en Colombie Britannique et au Québec dans le dernier 24 heures.

La réunion est suspendue à 19h46, dû à un problème de décorum au niveau du public.

La réunion reprend à 20h15.

10. Items du Comité plénier

10.1 Délégations/Présentations

Aucune

10.2 Pétitions et correspondance

Aucune

10.3 Avis de motion

Le maire Mario Zanth cède la présidence au conseiller Cardarelli pour présenter sa motion.

- a. Avis de motion proposé par le maire Mario Zanth et secondé par le conseiller Lalonde pour mandater administration à préparer une ébauche de Politique de reconnaissance des citoyens pour examen par le Conseil**

Le maire Mario Zanth reprend la présidence.

10.4 Rapports des comités/services

- a. Révision de la politique relative au programme de subventions municipales**

En réponse à des questions, Julian Lenhart mentionne que lorsqu'il s'agit d'activité au nom de la municipalité, celles-ci se feront à travers une entente ou un partenariat. Le programme de subvention est plutôt pour les organismes qui veulent organiser des événements et non les événements organisés par la municipalité.

En réponse à des questions, Frederic Desnoyers mentionne qu'un organisme à but non lucratif qui fait du profit de son événement pourrait tout de même être éligible au programme de subvention, tout comme un organisme qui ne fait pas de profit avec son événement. Il y a un comité en place qui évalue les demandes. On demande un budget et un rapport financier à la fin de l'événement. Ce serait donc au comité de se pencher sur cela et de voir quel événement ils veulent subventionner.

Suivant des questions, Frederic Desnoyer mentionne que ce sera au conseil d'ajouter des lignes directrices spécifiques à la politique, s'il souhaite en avoir.

Conseiller Lalonde mentionne qu'il faut regarder à offrir du soutien matériel et technique aux activités qui vont revenir à long terme plutôt que du financier. Il souligne que le comité a des inquiétudes et voit des ambiguïtés avec les critères.

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QUE la Politique sur le Programme de subventions municipales a été révisée et mise à jour afin de simplifier le processus de subvention, d'assurer la cohérence des exigences relatives aux demandes et aux rapports, et de soutenir les initiatives ayant une valeur communautaire à long terme ;

ET ATTENDU QUE la politique révisée supprime la catégorie des « Événements signature », exige que toutes les organisations soumettent une demande et un rapport final;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland adopte par la présente la Politique révisée sur le Programme de subventions municipales ;

ET QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la politique révisée entrera en vigueur le 1er octobre 2026 pour la prochaine période de dépôt des demandes de subventions.

ADOPTÉE

11. Rapport du comité plénier

Le maire Mario Zanth explique que les items discutés en comité plénier seront considérés lors de la prochaine réunion régulière du conseil.

12. Items des membres du Conseil

Aucune

13. Items par consentement

RÉSOLUTION 2026-13

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 11 février 2026, soient adoptés :

13.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 21 janvier 2026

13.2 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire pour le mois de janvier 2026

13.3 Résolution pour approuver les salaires payés du 7 décembre 2025 au 3 janvier 2026

13.4 Résolution pour approuver les comptes payés du 9 au 30 janvier 2026

13.5 Les recommandations suivantes du comité plénier du 21 janvier 2026

a. Résolution visant à informer le Conseil que le budget 2026 a été considéré comme adopté le 9 janvier 2026

b. Résolution visant à adopter la nouvelle politique de reconnaissance et de soutien aux organisations à but non lucratif

c. Résolution visant à adopter la mise à jour de la politique sur l'utilisation des ressources municipales

13.6 Résolution visant à attribuer les subventions recommandées par le comité du programme de subventions municipales pour le premier cycle de candidatures de 2026

13.7 Résolution pour faire suite à la directive donnée à huis clos le 21 janvier 2026 visant à autoriser le maire et le directeur des services communautaire à signer l'entente d'achat de terrain pour le Hub Sportif

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement dans le cadre de la résolution 2026-13 :

13.1 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 21 janvier 2026, soit adopté.*

13.2 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les bulletins de correspondance no. 2026-01, 2026-02, 2026-03 et 2026-04, soient reçus et déposés en filière.*

13.3 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 7 décembre 2025, au 3 janvier 2026, au montant brut de 1 423 135,52 \$, et au montant net de 947 667,05 \$, soient adoptés, tel que recommandé.*

13.4 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 9 janvier 2026, au 30 janvier 2026, au montant de 4 474 398,74 \$, soient adoptés, tel que recommandé.*

- 13.5a. *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport CLERK2026-01, informant formellement le Conseil que le budget 2026 a été considéré comme étant adopté en date du 9 janvier 2026, conformément à la Loi municipale de 2001 et des règlements 530/22 et 580/22 de l'Ontario, soit reçu.*
- 13.5b. *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte les changements à la politique de support pour les organisations à buts non-lucratifs, telle que jointe au rapport n° CORP-2026-003.*
- 13.5c. *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte la Politique sur l'utilisation des ressources municipales POL 1000.3-2601, tel que recommandé dans le rapport CLERK2026-02.*
- 13.6 *ATTENDU QUE le Comité du programme de subventions municipales s'est réuni le 13 novembre 2025 afin d'examiner les demandes reçues pour la première ronde de demandes de 2026 ;*
- ATTENDU QU'un total de trois demandes ont été reçues, dont une a été refusée, un événement a été annulé et une demande a été divisée en deux ;*
- QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil attribue la subvention suivante, tel que recommandé par le comité du programme de subventions municipales :*
- YMCA de la région de la capitale nationale - Camps d'été 2026 - Programme de soutien à l'inclusion au montant de 710\$ pour la formation des employés ; et*
 - YMCA de la région de la capitale nationale - Camps d'été 2026 - Programme de soutien à l'inclusion au montant de 330\$ par campeur résidant dans la Cité de Clarence-Rockland, jusqu'à un maximum de 13 campeurs.*
- 13.7 *QU'IL SOIT RESOLU QUE le règlement 2026-19, visant à autoriser l'achat de certains blocs de terrain situés à l'intérieur de la phase 2A du développement connu sous le nom 'Villages at Clarence Crossing', appartenant à Clarence Crossing Regional Inc., pour la création d'un Hub Sportif, soit adopté.*

14. Rapports des Comités/Services

Aucun

15. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2026-14

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

15.1 2026-08 visant à confirmer la nomination des agents municipaux chargés de l'application de la loi

15.2 2026-09 visant à confirmer la nomination du Chef des bâtiments, inspecteurs en bâtiment et agents des normes de propriété de la Cité de Clarence-Rockland

15.3 2026-10 visant à autoriser la signature d'un accord de transfert de paiement avec le ministère du Solliciteur général, Bureau du commissaire aux incendies, dans le cadre de la deuxième année de la subvention pour la protection contre les incendies

15.4 2026-11 visant à autoriser la signature d'une entente pour fournir un soutien dans la gestion du programme de gestion des urgences de la municipalité de La Nation.

15.5 2026-12 visant à autoriser la signature d'un nouvel accord pour la fourniture de services administratifs, de gestion et autres aux services d'incendie de la municipalité de La Nation

15.6 2026-13 visant à autoriser la signature de la convention collective 2024-2026 pour les employés syndiqués de la section locale 503 du SCFP

15.7 2026-14 visant à modifier le règlement de zonage 2016-10 pour les propriétés connues sous le nom de Clarence Crossing East Lands

15.8 2026-15 et 2026-16 visant à adopter l'amendement 41 au plan officiel et à modifier le règlement de zonage 2016-10 pour le 2564, rue Laurier

15.9 2026-17 visant à dédier comme public une partie de la rue Industrielle

ADOPTÉE

16. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2026-15

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2026-18, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 11 février 2026, soit adopté.

ADOPTÉE

17. **Ajournement**

Le maire Mario Zanth mentionne que la semaine prochaine est la semaine de la gentillesse et que vendredi, lui et le député rendront visite à des maisons de retraite.

Le maire Mario Zanth lève l'assemblée à 20h40.

Mario Zanth, Maire

Karine McCulloch, Greffière adjointe